

TARIFS DES SERVICES PERI ET EXTRA
SCOLAIRES APPLICABLES RENTREE 2026 2027

Restaurant scolaire :

1) Tarifs applicables aux familles résidentes à ONDRES :

QF applicable depuis juillet 2018	Code Tranche	Restaurant scolaire	Restaurant scolaire PAI (Panier Repas)
0 -500 €	A	1 € (En application de la mesure d'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines) : rappel tarif sans aide : 1.90 €	
501-750 €	B	1 € (En application de la mesure d'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines) : rappel tarif sans aide : 3.00 € Et 2.10 € PAI	
751-1000 €	C	1 € (En application de la mesure d'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines) : rappel tarif sans aide : 3.50 € Et 2.45 € PAI	
1001-1250 €	D	4.00 €	2.80 €
1251-1500 €	E	4.25 €	2.98 €
1501-1999 €	F	4.50 €	3.15 €
A partir de 2 000 € et +	G	4.75 €	3.33 €

Pour information

Les enfants résidents Ondrais qui bénéficient d'un Protocole d'Accueil Individualisé PAI (Obligation panier repas uniquement) auront un tarif minoré **de Moins 30%, sauf les tranches A B et C qui bénéficient du tarif mis en place dans le cadre de l'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines**

Le coût de revient réel du service est de 8,57 € par enfant.

2) Tarifs applicables aux familles non résidentes à Ondres mais dont les enfants sont scolarisés à Ondres :

Le principe d'une majoration de 15% du prix du service de restauration scolaire sera appliqué, sauf sur la tranche A qui bénéficie du tarif mis en place dans le cadre de l'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines.

Sur ce tarif majoré le même principe de minoration **de Moins 30 %** sera appliqué pour les enfants bénéficiant d'un PAI (panier repas). Les tarifs par tranche de QF seront alors les suivants :

QF applicable depuis juillet 2018	Code Tranche	Restaurant scolaire	Restaurant scolaire PAI (Panier Repas)
0 -500 €	A	1 € (En application de la mesure d'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines) : rappel tarif sans aide : 1.90 €	
501-750 €	B	1 € (En application de la mesure d'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines) : rappel tarif sans aide : 3.45 € Et 2.42 € PAI	
751-1000 €	C	1 € (En application de la mesure d'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines) : rappel tarif sans aide : 4.03 € Et 2.82 € PAI	
1001-1250 €	D	4.60 €	3.22 €
1251-1500 €	E	4.89 €	3.42 €
1501-1999 €	F	5.18 €	3.62 €
A partir de 2 000 € et +	G	5.46 €	3.82 €

1) Tarifs applicables aux familles utilisant le centre de loisirs :

Code tranche	QF depuis juillet 2018	CL journée ou ½ journée avec repas	CL ½ journée sans repas	Panier repas PAI CL journée
A	0 -500	9,00	4,50	9,00
B	500,01 - 750	9,00	5,00	9,00
C	750,01 – 999	10,00	6,00	9,00
D	999,01 -1250	11,50	7,00	9,00
E	1250,01 - 1500	13,00	7,50	10,40
F	1500,01 - 1999	14,00	8,00	11,20
G	A partir de 1999,01 et +	16,00	9,00	12,80

CAF LANDES :

* Déduction sur les tarifs ci-dessus avec la Carte d'Identité Vacances de la CAF des Landes pour les familles en bénéficiant sur présentation des justificatifs :

De 0 à 449 = Déduction de 8 € sur la journée et de 4. € de déduction sur la ½ journée

De 449,01 à 794 = Déduction de 6 € de déduction sur la journée et de 3 € de déduction sur la ½ journée

De 794,01 à 1000 = Déduction de 3 € sur la journée et de 1,50 € de d éduction sur la ½ journée

Avec une obligation de participation des familles au minimum d'un euro pour une journée et de 0,50 euros pour une ½ journée. (règlementation CAF).

* Déduction sur les tarifs séjours/camps avec la Carte d'Identité Vacances de la CAF des Landes pour les familles en bénéficiant sur présentation des justificatifs :

Accueil avec hébergement (séjour de vacances pour 3 nuits ou plus ou séjours courts de 1 à 3 nuits)

De 0 à 449 = Déduction de 14 € sur la journée

De 449,01 à 794 = Déduction de 12 € sur la journée

De 794.01 à 1000 = Déduction de 10 € sur la journée